

# « Il faut que cela cesse » : après le gel et la grêle, les pinsons font des ravages dans ses pruniers



Sur cet arbre, peu de prunes ont survécu... © Crédit photo : E. V.

Par Élodie Viguer - e.viguer@sudouest.fr

À Saint-Georges, Jean-Michel Goutouly a perdu un tiers de sa récolte de prunes d'ente. Des dégâts commis par une espèce protégée, ce qui pourrait le priver d'indemnisation

Gai comme un pinson, dit l'adage. Dans le Fumélois, le petit oiseau, espèce protégée, ne fait pas sourire. Chez Jean-Michel Goutouly, à Saint-Georges, il est même devenu la bête noire.

Une colonie a trouvé refuge, cet hiver et au printemps, dans un champ de sorgho, tout près de ses vergers. Une fois rassasiées de graines, les petites bêtes à plumes sont venues frotter leur bec contre le bourgeon des prunes d'ente. Les faisant tomber un à un.

Ainsi, à dix jours de la récolte, Jean-Michel Goutouly n'a quasiment plus aucun fruit sur les arbres d'une parcelle avoisinant les quatre hectares. « Je perds, à cause de ces oiseaux, un tiers de ma récolte. Soit un manque à gagner de 45 000 à 50 000 euros dans ma trésorerie. »

« La proximité de cette parcelle de sorgho non récoltée au cours de l'automne 2024, et non détruite pendant l'hiver 2024-2025, a servi de site attractif pour les oiseaux », détaille Marie-Hélène Rame, technicienne du BIP (Bureau interprofessionnel du pruneau, NDLR), venue constater les dégâts dans les vergers de ce pruniculteur, à qui il reste encore quelques années avant d'atteindre l'âge de la retraite. Les pinsons se sont délectés des pruniers durant toute la période de froid. « Ils s'attaquent seulement aux bourgeons floraux, dont ils se nourrissent et dont la forme est parfaitement adaptée à leur bec... Ce type de dommage est malheureusement connu au BIP, lorsque cette même configuration se présente. »

## Assurance contre assurance

Le champ de sorgho n'appartient pas à Jean-Michel Goutouly, mais à un voisin. « Il a semé tardivement, puis au moment de récolter, il n'a pas pu rentrer dans son champ en raison de la terre qui était détrempée. Il l'a laissé ensuite comme ça, car il était trop tard. Les oiseaux ont alors eu de quoi se nourrir sur une longue période, et sont restés là », soupire l'agriculteur. Le gîte et le couvert pour les pinsons.



À quelques kilomètres de la parcelle concernée, loin du champ de sorgho, les arbres sont gorgés de prunes. E. V.

Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une perte de rendement liée aux aléas climatiques, ni même de ravages causés par des animaux classés nuisibles, le pinson étant une espèce protégée. « J'ai la crainte de ne pas être indemnisé. Cela me paraît inconcevable, car le manque à gagner est trop important pour mon exploitation. »

La prune d'ente représente 99 % de nos revenus. Il faut que cela cesse »

Jean-Michel Goutouly et son voisin ont tour à tour sollicité leur assurance. « Un expert est passé pour la partie adverse. Il en a conclu que la régulation de ces populations et leur comportement alimentaire se font naturellement, sans l'intervention de l'homme. » Le lien de causalité entre la présence de sorgho à côté des pruniers et les dégâts causés n'est, selon l'expert, pas démontré. L'agriculteur ironise : « Si je suis son raisonnement, il devrait y avoir 800 dossiers de dégâts de pinsons annuellement. 800, soit le nombre de producteurs recensés en 2025 par le BIP. »

Las, Jean-Michel Goutouly et son épouse Marie-France assurent être prêts à aller en justice s'il le faut. « On a subi le gel en 2021 et en 2022. [La grêle en 2023](#). Maintenant les pinsons... La prune d'ente représente 99 % de nos revenus. Il faut que cela cesse. »